Carrefour de Communications

Le Bulletin d'informations de la Commune de LA CRÈCHE

# Mensuel

n° 218
MARS 2021

www.ville-lacreche.fr • Ville de La Crèche

**p.3**
**Dossier**
Sectorisation et rythmes scolaires

**p.5**
Lutte contre le frelon asiatique

**p.7**
Vaccination en Haut Val de Sèvre

Le Mensuel
Le Bulletin d'informations de la Commune de LA CRÈCHE
n°218
MARS 2021

En ligne : www.ville-lacreche.fr

Les beaux jours arrivent ! Ainsi l'avenue de Paris a vu ses jonquilles renaître, pour le bonheur de nos yeux. C'est l'occasion de redécouvrir, au cours de balades bucoliques, le patrimoine naturel de notre belle commune, comme la Mare à Migault, mise à l'honneur sur la carte de vœux annuelle, ou encore les îles de Candé, zone naturelle exceptionnelle.

### AMÉNAGEMENT DE LA VÉLOROUTE 94

Ainsi, pour aller plus loin, pour les aventuriers de la nature, je suis ravie que la V94 soit bientôt accessible : une véloroute pensée pour mettre à l'honneur la mobilité douce, la randonnée cycliste à travers tout le département !

Quelle belle saison pour profiter de la nature qui nous entoure (qui photographiera la première fritillaire pintade, cette plante en voie de disparition mais que l'on trouve encore à la Crèche et qui doit son nom à ces taches rappelant le plumage du volatile ? À vos appareils photos !) ! Au cours de votre promenade, j'espère que vous pourrez admirer les nouvelles haies plantées ça et là (à la Crépinière par exemple) et qui participent tant à la biodiversité.

Hélas, favoriser la biodiversité et le mieux vivre ensemble, ce n'est pas l'apanage de tout le monde. Ainsi, nous avons encore eu à déplorer des dépôts sauvages. Le terrain de tennis a subi de graves dégradations pendant les vacances et des arbres ont été arrachés à différents endroits. Heureusement, les habitants vont bientôt pouvoir faire la connaissance de notre nouveau policier municipal, Monsieur Vittillo. Il travaillera à la prévention et à la sécurisation de nos rues, de nos écoles, de nos villages, à l'écoute et bienveillant. Bienvenue à lui !

### DE NOUVEAUX COLLABORATEURS MUNICIPAUX

En effet, il y a du mouvement du côté des équipes en ce moment : ainsi, après avoir accueilli Monsieur Zediallal, coordinateur de la vie associative, en janvier, Madame Degboevi, responsable finances en février, nous commençons le mois de mars avec, outre Monsieur Vittillo, Monsieur Champseix qui devient le nouveau Directeur Général des Services de la ville de La Crèche. Un nouveau souffle, avec toutes ces arrivées, afin d'accompagner au mieux les projets de la commune et l'accueil des habitants !

**Laetitia HAMOT**
Maire de LA CRÈCHE

## ZOOM

# Les archives communales

**Depuis début janvier, Anne-Sophie Boisselet a investi le local des archives de la Mairie, afin d'opérer tri, classement et élimination de certains documents.**

L'archiviste avait pour mission de revoir l'aménagement du local, de poursuivre l'inventaire des documents et d'identifier les documents éliminables, selon la réglementation en vigueur.

### Une gestion très règlementée

Les archives ne peuvent en effet être détruites sans le visa préalable de la Direction des Archives départementales.

Ainsi, après avoir ouvert la quasi-totalité des boîtes présentes (220 mètres linéaires au total) et les avoir remises en ordre selon un cadre de classement spécifique aux Communes, Anne-Sophie Boisselet a pu éliminer environ 20 mètres linéaires d'archives, soit environ une tonne de documents ! "*Les archives sont très bien suivies à La Crèche et les conditions de conservation sont bonnes*" explique l'archiviste. En effet, la conservation des archives nécessite une température entre 16 et 22°C et une hygrométrie entre 50 et 55 %. Les manipulations humaines trop fréquentes peuvent également être nocives pour les documents, certains étant âgés de plusieurs siècles.

### Un registre paroissial de 1627

Le document le plus ancien conservé à La Crèche est un registre paroissial de Chavagné de 1627 ! De même, le 1er registre de recensement de la population est daté de 1796. À cette époque, la Commune de Breloux-La Crèche comptait seulement 1023 habitants !

À noter que la gestion des archives est une compétence obligatoire de la Commune, sous la responsabilité de la Maire. Elles sont publiques, imprescriptibles et inaliénables.

## Portrait d'une archiviste passionnée

***Archiviste depuis 2015, Anne-Sophie a choisi l'itinérance. Ainsi, elle parcourt le Département, à la demande des collectivités, pour classer et trier des mètres linéaires de documents.***

Bretonne d'origine, la jeune femme s'était initialement destinée à l'archéologie. Cependant, une trop grande instabilité de cette branche l'a conduite à se réorienter vers le métier méconnu d'archiviste. Déjà titulaire d'une licence et d'un master en histoire et archéologie, Anne-Sophie Boisselet obtient donc un master en archivistique. "*L'archivage est une compétence obligatoire des Communes et la profession commence à se développer. Dans le domaine de l'archéologie, on a besoin des archives régulièrement, ainsi les 2 domaines sont liés. Les archives d'aujourd'hui, c'est l'histoire de demain !*" Dans son métier, Anne-Sophie apprécie les spécificités propres à chaque Commune : "*Même s'il y a des similitudes, chaque fonds d'archives est différent. Il faut aimer travailler seule et dans certains endroits un peu incongrus ! Mon pire souvenir est une cave, sans électricité. Les boîtes tombaient en cendres à cause de l'humidité !*"

Tenue au secret professionnel, Anne-Sophie Boisselet garde néanmoins en mémoire la découverte, à Vannes, dans le cadre de la préparation d'une exposition, de photos de scènes de crimes datant du début du 20ème siècle, avec des enfants. L'archiviste souligne également les nouvelles rencontres et nouveaux réseaux, causés par son activité itinérante et aime "*se sentir utile*".

# DOSSIER ÉCOLES

## La carte scolaire en mouvement

**Dans un souci d'équilibre des effectifs des établissements scolaires élémentaires de la Commune, la Municipalité fait évoluer la carte scolaire pour la rentrée prochaine.**

La carte scolaire (ou sectorisation) représente le système d'affectation des élèves dans une école, située dans un secteur géographique où ces élèves sont domiciliés. Les habitants doivent inscrire leurs enfants dans l'école située dans leur secteur.

Ces secteurs sont décidés par délibération du Conseil Municipal.

À La Crèche, près de 340 élèves, du CP au CM2, sont répartis entre 3 écoles élémentaires : François Airault (bourg), François Belin (Chavagné) et Charles Trenet (Boisragon).

### Une sectorisation datant de 2005

À ce jour, malgré une profonde modification de l'image de la Commune, la délibération applicable est celle de juin 2005.

En juillet 2018, un courrier du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) acte l'ouverture d'une classe supplémentaire à Chavagné, mais invite également la Commune à orienter les enfants sur les établissements Charles Trenet et François Belin, afin d'optimiser la répartition. Ainsi, entre septembre 2018 et mai 2020, les nouvelles familles se voient donc dirigées vers ces écoles, malgré la délibération de 2005.

### Une refonte de la carte scolaire en cours

À la rentrée 2020, la Municipalité décide alors d'engager une réflexion pour revisiter la carte scolaire, l'objectif étant de tendre à un équilibre des effectifs.

Un premier comité de pilotage des affaires scolaires a été mis en place courant octobre, suivi par une réunion participative de concertation, rassemblant les parents d'élèves et la Municipalité. La refonte de la carte scolaire s'est ainsi imposée.

Les 3 secteurs sont conservés mais leurs contours sont modifiés pour les nouveaux arrivants et pour les enfants de maternelle qui intègrent l'élémentaire :

- **Secteur 1 : école F. Belin de Chavagné**
  Chavagné, Villeneuve, Miseré, Tressauve et Bougouin.
- **Secteur 2 : école C. Trenet de Boisragon**
  Boisragon, Drahé, Chantecaille, La Parée, Candé, Les Garneries, Saint-Martin, Champcornu, Breloux, Épervier, Ruffigny, Mareuil (côté La Crèche), Creuse, La Crépinière, Le Coteau, Vaurousse, Les Guibertières, Le Grand Moulin, Le Pont de Vau, Hermessin.
- **Secteur 3 : école F. Airault du centre-bourg**
  Toutes les autres zones non citées précédemment.

### Secteur fermé ou dérogatoire ?

À noter que les secteurs 1 et 2 seraient "fermés", avec obligation de scolarisation au sein de l'établissement de rattachement, sauf situation très exceptionnelle examinée par la commission dérogatoire.

Le secteur 3 quant à lui, serait "dérogatoire", avec une logique prioritaire pour l'école François Airault. Cependant, une dérogation interne, à l'attention de La Maire, pourrait permettre aux parents de scolariser les enfants dans l'une des deux autres écoles de la Commune. Une commission d'attribution sera ainsi mise en place : l'orientation finale sera réalisée en concertation avec les Directrices d'écoles, dans un souci de respect des meilleures conditions d'accueil des élèves.

Pour faciliter les transports des enfants vers l'école de Boisragon, une nouvelle ligne de bus pourrait être instaurée, desservant par exemple Ruffigny. Cette démarche est déjà avancée, en concertation avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine.

à savoir

**Visites des écoles**

Afin de faciliter le choix des parents pour le futur établissement scolaire, des visites seront organisées courant juin. Les modalités d'inscription seront communiquées ultérieurement.

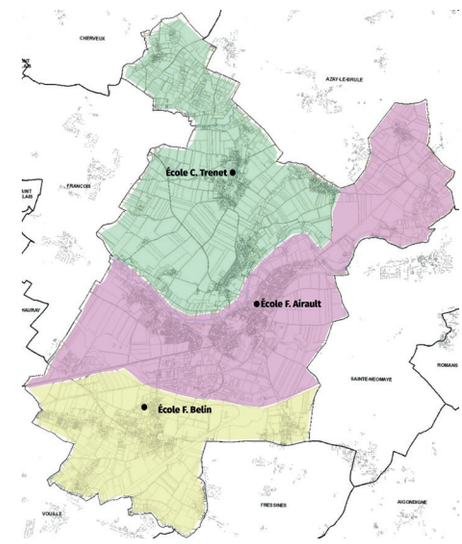


*Sectorisation scolaire depuis 2005*

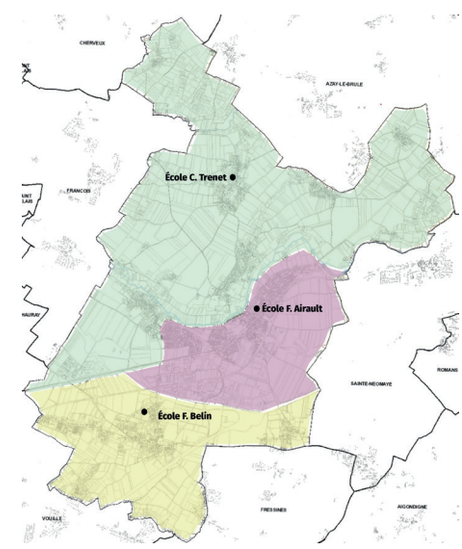


*Projet de sectorisation scolaire pour la rentrée 2021*

*Légende :*

- *Secteur 1 : F. Belin, Chavagné*
- *Secteur 2 : C. Trenet, Boisragon*
- *Secteur 3 : F. Airault, centre-bourg*

### LES ÉCOLES DE LA COMMUNE

**MATERNELLE**

École maternelle
Localisation : 4 place Métayer Roullet
Nombre d'élèves : 175
Nombre de classes : 7
Directrice : Sophie Fabry
Tél. 05 49 25 50 56
Mail : ce.0790716z@ac-poitiers.fr

**ÉLÉMENTAIRES**

François Airault : centre-bourg
Localisation : rue des Écoles
Nombre d'élèves : 216
Nombre de classes : 8 (+ ULIS)
Directrice : Sandrine Chabeaudie
Tél. 05 49 25 53 36
Mail : ce.0790310h@ac-poitiers.fr

François Belin : Chavagné
Localisation : 10 impasse de l'École
Nombre d'élèves : 68
Nombre de classes : 3
Directrice : Eva Bachelier
Tél. 05 49 25 51 10
Mail : ce.0790313l@ac-poitiers.fr

Charles Trenet : Boisragon
Localisation : rue Albert Charrier
Nombre d'élèves : 54
Nombre de classes : 3
Directrice : Cécile Piégu
Tél. 05 49 25 50 96
Mail : ce.0790312k@ac-poitiers.fr

# DOSSIER ÉCOLES

## Les rythmes scolaires en question

**Afin de répondre à la demande du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), un sondage a été effectué auprès des familles.**

Durant le dernier trimestre 2020, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) avait demandé à tous les établissements scolaires, maternelles et élémentaires du Département, de se positionner de nouveau sur les rythmes scolaires, à savoir 4 jours ou 4 jours et demi par semaine.

La Municipalité a donc effectué un sondage, courant décembre, auprès des familles des écoles maternelle et élémentaires de la Commune, auquel 346 d'entre elles ont répondu, soit 73 %.

### 4,5 jours pour l'élémentaire et 4 jours pour la maternelle

Ainsi, pour les écoles élémentaires, le rythme actuel de 4 jours et demi reste la préférence des parents, à plus de 60 %.

Pour l'école maternelle, a contrario, c'est la semaine de 4 jours qui l'emporte à plus de 55 %. Même si les élus ont bien entendu cette demande, le changement ne pourra pas intervenir à la rentrée 2021, car le délai est trop juste pour une telle réorganisation. Un comité consultatif sera par conséquent créé pour engager une réflexion à l'horizon de la rentrée 2022.

Depuis le début des années 2000, les rythmes scolaires font débat, entre le respect du rythme de l'enfant et les aspects financiers engendrés par les temps périscolaires, supportés par les Communes.

**RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2021-2022**

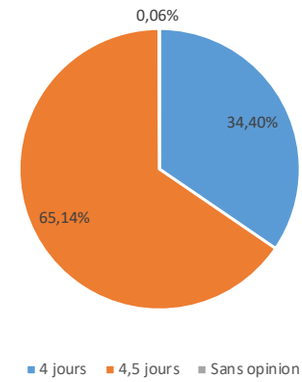


*Synthèse écoles élémentaires du bourg, de Chavagné et de Boisragon*

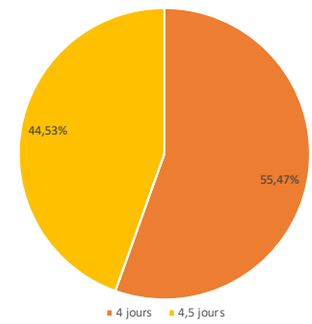


*Synthèse école maternelle*

## 3 questions à... Larry Grelaud

Adjoint à la Maire, chargé de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse

***Pourquoi avez-vous souhaité revoir la sectorisation scolaire ?***

*Le domaine de l'éducation et de la jeunesse constitue une priorité de l'équipe municipale. Cette réflexion de refonte de la sectorisation a été engagée pour tendre à un équilibre des effectifs. Ceux-ci fluctuent à chaque rentrée dans nos 3 écoles élémentaires et l'école maternelle.*

*Plus largement, on constate que, sur l'académie de Poitiers, les effectifs chutent par endroits, le territoire évolue et la crise sanitaire a également entraîné des mouvements.*

*La sectorisation de 2005 n'est donc plus adaptée à la situation actuelle.*

***Le secteur de Boisragon va donc considérablement s'élargir ?***

*En effet, depuis 2018, la Commune était incitée à orienter les nouveaux élèves vers les écoles de Chavagné et de Boisragon, afin de mieux les répartir, notamment suite à une ouverture de classe à Chavagné.*

*Cette nouvelle carte scolaire vise également à éviter une potentielle fermeture de classe à Boisragon car elle permettra l'arrivée de 5 ou 6 enfants supplémentaires à la rentrée 2021.*

*Les effets attendus seront visibles sur plusieurs années.*

***Qu'en est-il du rythme scolaire pour la prochaine rentrée ?***

*À l'occasion du sondage effectué auprès des familles, la semaine de 4 jours et demi a été de nouveau plébiscitée pour les classes élémentaires. Même si cette option représente un surcoût pour la collectivité, qui prend en charge les temps périscolaires, l'équipe municipale suivra ce choix, afin de privilégier le rythme de l'enfant.*

*À l'école maternelle par contre, la demande de repasser à 4 jours avait notamment été formulée par l'équipe pédagogique. Nous l'avons bien prise en compte.*

*Toutefois, dans un souci d'harmonisation et pour nous laisser le temps de la réflexion, ce changement de rythme ne pourra être effectif dès la rentrée 2021.*

*Un comité consultatif sera mis en place et permettra de trouver un accord.*

# ENVIRONNEMENT

## Lutte contre le frelon asiatique

**Arrivé d'Asie en 2004, le frelon asiatique est désormais présent sur la quasi-totalité du territoire national. C'est une espèce invasive qui n'a pas de prédateur à ce jour.**

Le frelon asiatique, comme les guêpes et le frelon européen (le jaune), ne fait aucune réserve. Tous se nourrissent au jour le jour de fruits et d'insectes et plus particulièrement d'abeilles.

Aujourd'hui, il est possible de limiter sa propagation par deux actions : le piégeage des reines et la destruction des nids.

La période de reproduction a lieu en octobre. La reine, avant de mourir, va donner naissance à des fondatrices, qui iront hiberner dans des endroits protégés. Au début du mois de mars, elles ressortent pour commencer la fabrication d'un nouveau nid. C'est à ce moment que le piégeage peut commencer.

### Comment fabriquer un piège ?

Il suffit de clipser une cloche de piégeage à une bouteille avec le mélange suivant : 2 cm de sirop de cassis, 250 ml de bière et un peu d'eau. Les pièges doivent être disposés dans les arbres, à environ 2 m de hauteur. Ils doivent rester en place jusqu'à la mi-mai : une reine piégée représente un nid en moins et donc un danger en moins.

Un nid peut contenir jusqu'à 2 500 frelons. S'il n'est pas détruit à cette période, il se multipliera au moins par 5 l'année suivante.

### Confier la destruction à un professionnel

Pour éviter tout danger et assurer la réussite de l'opération, la destruction d'un nid doit être effectuée par un professionnel. *"Les personnes qui tirent au fusil sur les nids pensent faire une bonne action. Cependant, c'est dangereux car les frelons sont très agressifs. De plus, la colonie n'est pas anéantie pour autant et se met en mode survie. Ainsi, les fondatrices se précipitent pour recréer un nouveau nid dans un court rayon du nid principal"* explique Mickaël Dupuis*, apiculteur à Saivres.

Les services techniques municipaux viennent de débuter une campagne de piégeage sur la Commune.

| À faire | Ne pas faire |
|---|---|
| ✓ *Signaler le nid même s'il ne vous appartient pas* | × *Détruire les nids au fusil* |
| ✓ *Prévenir la Mairie qui pourra vous orienter vers des professionnels.* | × *Les détruire vous-même* |
| ✓ *Demander plusieurs devis* | |

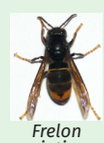

*Frelon asiatique*
*Taille : 3 cm*

*Le frelon asiatique de son vrai nom Vespa velutina nigrithorax est un peu plus petit que le frelon jaune. Ses caractéristiques sont sa couleur noire, avec le dernier anneau de l'abdomen jaune orangé, le bout des pattes jaune et la face de la tête jaune orangée*

*Frelon européen*
*Taille : 4 cm*

**Mickaël Dupuis organise des ateliers pédagogiques concernant le frelon asiatique. Tél. 07 70 55 77 05.*
*Mail : mickael.dupuis652@orange.fr.*

## Le mot de l'agriculteur :

***Cédric Brondeau, agriculteur à Chavagné***

### Les canons effaroucheurs

Avec l'arrivée des beaux jours, les travaux des champs vont reprendre pour les agriculteurs. Plus particulièrement, les semis de tournesol et maïs, à partir de début avril. Comme chaque année, les agriculteurs devront protéger leurs cultures, avec notamment les canons effaroucheurs d'oiseaux, qui ont pour but d'effrayer les nuisibles, comme les corbeaux et les pigeons. Cet usage permet d'éviter les produits phytosanitaires sur les semences de tournesol. Cette période peut durer plusieurs semaines pendant la levée des cultures.
Pour information, l'utilisation des canons effaroucheurs d'oiseaux est réglementée par l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2007.
Cet arrêté prévoit que l'utilisation des canons est interdite entre le coucher et le lever du soleil et qu'ils doivent être distants d'au moins 200 mètres des habitations.

# ASSOCIATIONS

l'astuce

**"Un mois sans..."**
***par Voisin Voisine Zéro Déchet (VVZD)***

***En mars, et si on oubliait les lingettes et les éponges jetables ?***

Ne jetez plus vos chaussettes trouées et dépareillées, vos tee-shirts tachés, vos vêtements démodés, vos chutes de fil à tricoter.
Tout ce qui vous encombrait et dont vous ne saviez que faire prend des allures de trésor grâce à une technique simple: le ***Tawashi.***
Tissés, tricotés, crochetés, les tawashi, des petits carrés très résistants fabriqués avec des bandes de tissu, remplacent les éponges jetables.
Vous pouvez assortir les couleurs en créant un nuancier d'éponges tawashi en misant sur l'uni, sur les rayures...
Une façon ludique et écologique de faire un petit geste pour la planète.

Voici un tutoriel pour apprendre le Tawashi en 25 secondes : https://youtu.be/0kifalGunjA.
Des exemples de créations sur :
***Facebook voisinvoisinezerodechet***

# TRIBUNE DES ÉLUS

EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES REPRÉSENTÉS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CRÈCHE

## LA CRÈCHE EN TRANSITION DÉMOCRATIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le mois qui vient de passer a vu se mettre en place les 2 premiers comités ouverts aux habitants, associations, entreprises, agents et élus... Des travaux de voirie en test et le club #JMLaCreche (**Je m'implique à La Crèche)** arrive.

Le premier comité, et pas des moindres, concernait le budget de la commune. Les habitants ont été invités à se prononcer sur le budget de leur commune. C'était une première. Trois ateliers ont été organisés de fin janvier à mi-février.
- Lors du premier atelier, la trentaine de participants a pu comparer les ratio-financiers de 5 communes de taille similaire du département, **sans en connaître le nom**. L'objectif était de faire monter en compétence les différents participants et d'apprendre à manipuler ces indicateurs. Ils et elles ont classé La Crèche dernière. **Il a été constaté le fort niveau d'endettement de la commune, ainsi que son recours très faible à l'impôt** (13,63% contre 20,96% de moyenne pour des communes de taille similaire).
- Lors du second atelier, nous avons fourni les données demandées par les participants, leur permettant de proposer une solution, afin de **mettre à niveau les finances. Une renégociation des emprunts, une baisse des dépenses de fonctionnement et une hausse minimale de 3 points de la part communale de la taxe foncière sont proposés pour équilibrer les comptes.**
- Pour le troisième et dernier rendez-vous, **4 scénarios différents** sont proposés pour évaluer la hausse de la part communale de la taxe foncière, sur une à trois années. Les personnes présentes travaillent en groupe de 5. Dans le but de répartir correctement l'effort financier, ils se prononcent tous pour une hausse de 1,5 point par an, pendant 3 ans. **C'est une hausse moyenne de la part communale de la taxe foncière d'environ 19 € par an, pour les citoyens, qui est demandée par le comité budget.**
Nous remercions avec enthousiasme les participants, saluons leur esprit de collaboration et d'ouverture. Nous avons apprécié l'ambiance positive qui a plané sur ces 3 ateliers. Nous sentons qu'ils et elles ont pris plaisir à participer, à se rencontrer et à proposer une voie de sortie de cette situation de fragilité.
**Sur la base des propositions faites par les habitants** (réduction des dépenses de fonctionnement, renégociation des prêts, hausse de 1,5 point par an pendant 3 ans de la part communale de la taxe foncière) **et du plan pluriannuel d'investissement, les élus devront décider en responsabilité**. Si ces propositions sont suffisantes pour combler le déficit actuel et financer notre programme, après le Débat d'Orientation Budgétaire, et lors du vote du budget, les élus seront appelés à voter ces propositions.

Le deuxième comité, plus surprenant et tout autant essentiel, concerne l'avenir des cimetières. Le diagnostic est posé. Il y a 3 cimetières communaux: La Crèche-Bourg qui est complet, **Chavagné où il reste 100 places**, et Breloux également complet et qui revêt en plus un aspect patrimonial passionnant. **La réglementation nous impose environ 300 places disponibles**. Il faut donc agir durant ce mandat. Le comité après cette première réunion d'informations sur la situation, devra se prononcer sur le règlement des cimetières, la police des cimetières, sur la préservation et la mise en valeur de l'existant. Et aussi sur l'éventuelle création d'un **nouveau cimetière**, les anciennes équipes municipales ont pu acquérir pour cela un terrain rue du pain perdu (M Busserole) et y pratiquer une étude hydrologique positive (M Mathis).

Autre approche de la démocratie participative : des travaux de voirie sont engagés route de Tressauve, à la demande des riverains. Il est constaté des vitesses excessives et des zones dangereuses. Nous procédons donc à **des installations provisoires que les riverains pourront évaluer à l'usage, ils rendront leur verdict** via un questionnaire. Ensuite nous finaliserons les travaux en fonction de leurs avis.

Parce que c'est l'affaire de toutes et tous, ce dimanche 14 février un **atelier pédagogique sur les frelons asiatiques** était organisé au marché. Un franc succès. Il est rappelé qu'il faut se débarrasser des nids le plus tôt possible dans la saison pour éviter la multiplication de cette espèce invasive qui a un impact très négatif sur l'environnement. Des actions seront bientôt annoncées. Il faudra également **trouver un sens au rucher communal**. Un groupe de créchois et créchoises a pu commencer à en discuter ce vendredi 12 février.

Suite à l'appel publié dans ce bulletin, des habitants se sont inscrits pour mettre en place un **jardin partagé**. C'est une initiative citoyenne que nous accompagnerons et que nous aiderons. Il existe une multitude de façons de gérer un jardin partagé. **C'est à eux de décider.**
**La démocratie participative n'est pas un slogan, c'est une façon de faire.•**

***MAJORITÉ MUNICIPALE : Laetitia HAMOT, Larry GRELAUD, Marie-Laure WATIER, Serge GIRAUD, Evelyne AUZURET, Sébastien GUILLON, Sophie FAVRIOU, Pascal ROSSARD, Michèle PETITCOULAUD, David BARANGER, Sébastien FORTHIN, Aurore DOMIN, Catherine GARREAU, Jean-Yves GRARD, Christine ROSSARD, Yannick MAILLOU, Elodie GUILLIOT, Rémi PETTEX-SORGUE, Yoann TOURET, Elodie DELANEAU, Christian HERAUD, Lucile MATHIEU***

## ENSEMBLE, LA CRÈCHE DE DEMAIN !

**Des frais de garde pour les élus**
Lors du conseil municipal de Janvier, était évoqué le remboursement aux élus des frais de garde et d'assistance. En effet, la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique permet de rembourser les frais engagés par les élus du fait de leurs fonctions.
Dorénavant, les membres du Conseil Municipal bénéficient d'un remboursement, par la commune, des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile, qu'ils ont engagés en raison de leur participation aux réunions auxquelles ils sont conviés, conseil municipaux et commissions municipales desquelles ils sont membres.

**La renégociation des prêts, le retour**
Lors de ce même conseil, les prêts de la caisse d'épargne, qui avaient fait l'objet d'une renégociation lors du conseil du 13 Octobre, revenaient à l'ordre du jour, la banque ayant proposé un taux plus intéressant. Sur les documents présentés, cette renégociation représentait une économie de 9260 € par an.
Nous sommes intervenus pour indiquer que le chiffre était exact sur les 7 premières années mais devient faux pour les années 8, 9 et 10 de la renégociation. En effet, les 2 prêts renégociés étaient échus en 8 ans alors que la renégociation s'étale sur 10 ans. Sur les 10 années, les prêts vont coûter 1000 € de plus par an à la collectivité, soit sur 10 ans, un surcoût de 10 000 € environ. Loin de ce qui est annoncé dans les documents fournis. La majorité souhaite dégager des marges de manoeuvre financières pour les 8 prochaines années même si cela doit coûter plus cher à terme. Nous avons voté contre cette délibération.

**Commission consultative des citoyens sur le budget**
La majorité a souhaité s'entourer de citoyens pour débattre des solutions financières possibles pour réduire l'endettement. Bien entendu, nous étions présents !
Ces discussions ont fait suite à un travail de comparaison de ratio entre plusieurs communes des Deux-Sèvres à nombre d'habitants similaire. Ces analyses complexes et techniques aux dires de certains participants, ont donné lieu à plusieurs propositions notamment celle qui préconise l'augmentation du taux d'imposition de la taxe foncière municipale de 1,5 point et ce sur trois ans, soit une hausse passant de 13,63% à plus de 17% au bout des ces 3 années.
Sur les documents distribués lors de ces réunions de travail, nous avons été étonnés de voir que la capacité de désendettement de la ville fin 2019, était affichée à 24,25 années ( au lieu de 13,40 années). Il est précisé que ce chiffre comprend les 250000€ de factures non payées en 2019.
Nous nous sommes également questionnés sur la capacité de désendettement qui retombe à 11, 94 années fin 2020, après 7 mois de gestion de la majorité ! Nous attendons la validation du Compte Administratif 2020 pour en comprendre les causes. Même interrogation concernant l'épargne nette, elle est présentée à - 251000€ pour fin 2019 au lieu de - 49512 € !
Est-ce bien conforme à l'esprit démocratique de modifier les chiffres validés officiellement en conseil ? Est-ce que cela n'influence pas les participants dans la recherche de solutions ; en effet, présenter une capacité de désendettement de 24,25 années peut amener des propositions plus drastiques !!
Nous resterons attentifs à l'évolution de ce dossier.

**Bonne route…**
La Directrice générale des Services recrutée en septembre 2017 vient de cesser ses fonctions à l'hôtel de ville et a obtenu une mutation pour une autre collectivité. De même, le policier municipal arrivé en décembre 2018 a sollicité lui aussi et obtenu avec succès une mutation. D'autres collaborateurs ont eux aussi, ces derniers mois, quitté la Commune. Nous les remercions pour leur dévouement et leur engagement au service des Créchois.

Retrouvez tous les sujets d'actualité de la commune sur notre page facebook : ensemblelacrechededemain•

***MINORITÉ : Sylvie DUPUIS, Sébastien GUITARD, Hélène HAVETTE, Annabelle IMBERT, Bruno LEPOIVRE, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD***

# INTER-COMMU-NALITÉ

7 bd de la Trouillette
79400 Saint-Maixent l'École
Tél. 05 49 76 29 58.
https://cc-hautvaldesevre.fr/
Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

Suivez l'actualité des zones d'activités Atlansèvre et des entreprises du territoire sur le site www.atlansevre.fr et Atlansèvre - pôle économique.

## Vaccination opérationnelle en Haut Val de Sèvre

**Grâce à la mobilisation des élu·e·s et des professionnel·le·s de santé, le dispositif pour l'ouverture d'un centre au Hall Denfert de Saint-Maixent l'École a été finalisé. La vaccination est en cours depuis le jeudi 18 février.**

La vaccination va se poursuivre toutes les semaines jusqu'à mi-avril (tous les jours du lundi au vendredi). Deux médecins, des infirmières bénévoles mais aussi du personnel communal sont là pour accueillir le public dans les meilleures conditions.

### COMMENT RÉSERVER ?

Les élu·e·s ont fait le choix de proposer deux modes de réservation, à savoir ***une ligne téléphonique dédiée***, le 05 49 16 99 77 et la plateforme ***Doctolib.fr.***

Les habitants sont informés des dates pour les inscriptions par la presse locale et le site web de la Communauté de Communes.

### CONDITIONS D'ACCÈS

Pour rappel, la vaccination est ouverte uniquement pour les personnes ***de plus de 75 ans*** et aux personnes qui sont susceptibles de développer des formes graves de la COVID-19, en raison de leur ***pathologie***.

Vous devez ***vérifier votre éligibilité*** auprès de votre médecin traitant ou sur le site internet www.sante.fr.

Les médecins présents au centre de vaccination vérifient votre éligibilité et peuvent vous refuser en cas de non-conformité.

Les élu·e·s et les équipes restent mobilisé·e·s.

Réservations au 05 49 16 99 77 ou sur Doctolib.fr
+ d'infos : www.cc-hautvaldesevre.fr, rubrique Fonctionnement/Actualités

## Non à la précarité menstruelle !

À l'occasion de la journée internationale des droits de femmes du 8 mars, le Centre Intercommunal d'Action Sociale Haut Val de Sèvre organise, en partenariat avec les mairies, une collecte solidaire de protections périodiques. Elle durera un mois.

Parce que les femmes avec des fins de mois difficiles ont aussi leurs règles !

Informations :

https://cc-hautvaldesevre.fr, rubrique action sociale / Animations / Tout public

## Le Rapido fait peau neuve !

**Installé à l'arrière de la maison des associations de Champcornu,** à côté du skate park, le foyer ados Le Rapido a été rénové par la Communauté de Communes.

De décembre à janvier, des travaux de peinture pour les murs et les plafonds ont été réalisés par l'entreprise Fred Peinture de Bougon. Le service aménagement de la collectivité a également installé des toilettes et un coin cuisine avec four et frigo. L'espace va pouvoir être réorganisé sous forme de pôles : billard, jeux vidéo, télé, baby-foot, cuisine.

De quoi satisfaire tous les jeunes qui attendent avec impatience la réouverture de leur foyer !

En raison de la situation sanitaire, le Rapido reste néanmoins fermé.

Contacts et informations
Tél. 05 49 09 19 28
Email : centreadolacreche@cc-hvs.fr
Site : www.cc-hautvaldesevre.fr
Facebook : Communauté De Communes Haut Val de Sèvre

### Le fléau des lingettes

Utilisées massivement depuis le début de la crise du coronavirus, certains les jettent dans les toilettes. Problème, comme tous déchets fibreux, elles ne se dégradent pas suffisamment et nécessitent l'intervention des équipes du service assainissement.

Lire l'article complet :
www.cc-hautvaldesevre.fr,
rubrique compétences / assainissement / assainissement collectif

## MÉDIATHÈQUE LA RONDE DES MOTS

Horaires modifiés pendant la période du couvre-feu :
Mardi, jeudi et vendredi : 14 h 30 - 17 h 30
Mercredi : 14 h - 17 h 30
Samedi : 9 h 30 - 12 h 30

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, l'accès aux médiathèques est conditionné au port du masque (obligatoire à partir de 6 ans) et à la désinfection des mains.

En dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez réserver des documents avec le service de prêt-à-emporter.

Médiathèque intercommunale La Ronde des mots
05 49 05 36 09 - 1, rue des Écoles 79260 La Crèche
***Horaires d'ouverture :***
Mardi-jeudi-vendredi 15 h - 18 h 30
Mercredi 14 h - 18 h 30
Samedi 9 h 30 - 12 h 30
Mail : mediatheque.lacreche@cc-hvs.fr
Site : www.cc-hautvaldesevre.fr
Facebook : Médiathèques intercommunales Haut Val de Sèvre

# Agenda

Samedi 27 mars
**VOYAGE SONORE**
*Organisé par Hashi-Hikari*
Siège de l'association :
28 rue HG Clouzot
à 15 h
Réservation obligatoire
Tél. 06 20 26 71 35

Dimanche 28 mars
**ATELIER "MANTRAS & AUTO-SUGGESTION"**
*Organisé par Hashi-Hikari*
Siège de l'association :
28 rue HG Clouzot
à 14 h
Réservation obligatoire
Tél. 06 20 26 71 35

Mardi 30 mars
**CONSEIL MUNICIPAL**
Salle de l'Hélianthe à 20 h

Ouverture au public à définir selon les directives en vigueur à cette date (couvre-feu)

## Nouveau commerçant au marché

À partir du dimanche 7 mars, la cave Mets en Vin, de Saint-Pardoux, sera présente sur le marché de La Crèche. Elle proposera des bières artisanales et des vins de producteurs et mettra à l'honneur des domaines ou des Régions chaque dimanche.

+ d'infos : www.metsenvin.fr

# LE CARNET

## NAISSANCES

3 janvier : Jade MORILLON
7 janvier : Mila ADAM
24 janvier : Jules & Basile PROUTIÈRE
12 février : Liam MENI

## DÉCÈS

| | |
|---|---|
| 3 janvier : Eliane JOLLY | 90 ans |
| 10 janvier : René LAURANT | 95 ans |
| 15 janvier : Paulette DEFAYE | 89 ans |
| 15 janvier : Marthe LOMBARD | 101 ans |
| 17 janvier : Jean-Louis RENOUX | 71 ans |
| 20 janvier : Catherine LABBAYE | 63 ans |
| 22 janvier : Jackie DELFOUR | 82 ans |
| 28 janvier : Claude BAUDRAT | 81 ans |
| 3 février : Claude BIZARD | 73 ans |
| 7 février : Madeleine DUPIN | 98 ans |

*Erratum*
*Une erreur s'est glissée dans "Le Carnet" du Mensuel du mois de février : les naissances, mariage et décès étaient celles du mois précédent. Veuillez nous excuser pour cette erreur.*

# PARTICIPATION CITOYENNE

## Rejoignez le club "Je m'implique à La Crèche" !

**La Municipalité a créé le club #JMLaCreche, à l'attention des habitant·e·s concerné·e·s par la gestion et la vie de la Commune.**

***Rendez-vous dans le prochain numéro pour découvrir le club !***

### SECOURS CATHOLIQUE

L'association accueille les personnes isolées ou vivant dans la précarité, effectue des visites à domicile ou organise des groupes de convivialité.

Pour tisser des liens, engager des démarches, apporter une aide alimentaire ou de transport, reprendre confiance, redonner à ces personnes une place qu'elles ont perdue dans la société par leur isolement, n'osant plus affronter les difficultés de la vie journalière.

***Permanence à l'annexe de la Mairie***
***Le lundi, de 10 h à 12 h***
***ou RDV par téléphone : 06 45 65 63 21***

### PROJET DE JARDIN PARTAGÉ

Vous aimez jardiner?

Vous voulez partager vos expériences, rencontrer d'autres personnes ?

Vous aimeriez cultiver des produits sains et locaux, tenter la permaculture mais vous n'osez pas vous lancer seul(e) ?

Le jardin partagé est pour vous !

Une quinzaine de personnes sont déjà motivées, alors pourquoi pas vous ?

Pour ce projet, le groupe est la recherche de graines et de plants locaux, d'outils de jardin (bêche, râteau, arrosoir...), à vendre, à donner…

***Contact : Nathalie Nazaret.***
***Tél. 06 17 53 18 63.***
***Mail : nathalie.nazaret@laposte.net***

## Le comité technique "orientations budgétaires" a rendu ses conclusions

**Conformément à sa volonté d'impliquer les Créchoises et les Créchois dans la vie de la Commune, la Municipalité a lancé la 1ère phase de la transition démocratique.**

Un comité technique, composé de 12 habitants volontaires, 6 habitants tirés au sort parmi la commission municipale des impôts directs, 4 représentants d'associations, 1 commerçant et des élus de la majorité et de la minorité, s'est mis en place courant janvier.

Sa mission était de définir les grandes orientations pour l'année 2021, avec, en ligne de mire, l'élaboration du budget communal qui sera voté fin mars par le Conseil Municipal.

Ainsi, 3 sessions de travail ont été animées avec des techniques de démocratie participative, par Sébastien Guillon et Sophie Favriou, Adjoints à la Maire, respectivement chargés des finances et de l'économie.

Malgré la difficulté du sujet (les finances publiques), des pistes d'orientations ont été dégagées en concertation, tant par les membres "experts" que par les "novices". Tous ont constitué un "panel représentatif" des acteurs locaux et souhaité sans exception s'impliquer dans la vie de leur cité.

# à noter

Permanences mobiles des élus

À partir du mois de mars, les permanences des élus, le samedi matin, se tiendront régulièrement dans les salles de quartiers :
13 mars : salle de Chavagné
20 mars : Mairie
27 mars : salle de Boisragon
Venez les rencontrer dans vos quartiers !

Un calendrier annuel sera prochainement disponible.

**Le Mensuel** • **Directrice de publication :** Laetitia HAMOT • **Rédaction/Photos :** Pôle Communication - Mairie de La Crèche• **Conception graphique :** 3008 l'Agence • **Impression :** Les impressions Dumas - 3000 ex. N° dépôt légal 159 •
**Mars 2021 N° 218** • Mairie, 97 avenue de Paris - CS 70064 - 79260 LA CRÈCHE • Tél. 05 49 25 50 54 - **www.ville-lacreche.fr**

IMPRIM'VERT

PEFC 10-32-3010 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org